

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4456

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SAEML Lyon Confluence - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Mansot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrère), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4456

commission principale :	finances et institutions
commune (s) :	
objet :	SAEML Lyon Confluence - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006
service :	Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence a pour objet la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence.

L'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2006.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SEM étaient madame Thérèse Rabatel, messieurs Guy Barret, Patrick Bertrand et Jean-Paul Bret.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2006, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif.

Rubriques	2004 en k€	2005 en k€	2006 en k€	Tendance 2005-2006
capital social	1 829			
participation publique	57,50 %			
<i>dont Communauté urbaine</i>	26,25 %			
produits société	1 590	1 601	1 599	↘
<i>dont rémunération</i>	1 564	1 542	1 599	↗
charges société	1 566	1 590	1 570	↘
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	20	0	18	↗
résultat net	24	11	29	↗
capacité d'autofinancement	95	82	84	↗
capitaux propres	1 988	1 999	2 029	↗

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques *produits et charges société* correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels.

L'exercice 2006 s'inscrit dans la continuité des exercices antérieurs avec un résultat net proche de l'équilibre (29,41 k€). Ce résultat intervient dans le cadre de la progression de la rémunération de la société en qualité d'aménageur (+ 3,70 %). Les charges de la société sont en recul (- 1,25 %).

Concernant le bilan d'aménagement, les dépenses cumulées s'établissent à 93,8 M€ au terme de l'exercice 2006. Les recettes de l'opération, reposant à 76 % sur la participation de la Communauté urbaine, ressortent à 44,7 M€. L'équilibre de l'opération est donc assuré par la trésorerie issue des emprunts à hauteur de 49,1 M€.

Au terme de l'exercice 2006, l'opération est en ordre de marche avant la montée en puissance de la phase opérationnelle :

- 240 000 mètres carrés de SHON sont acquis par la SEM sur les 285 000 mètres carrés prévus,
- les discussions avec les promoteurs ont permis le dépôt des permis de construire et la signature des promesses de vente au premier semestre 2006,
- les travaux primaires (réseaux d'assainissement, pistes de desserte interne) préalables à la mise en œuvre de chantiers plus imposants ont été réalisés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SAEML Lyon-Confluence au titre de l'exercice 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,